

SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE - Maître Céline CASTINETTI
Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN
Pôle Excellence Jean Louis, 342 Via Nova, 83600 FREJUS
Tél. : 04.98.11.45.00 - celine.castinetti@alvarez-arlabosse.com

Maître Jonathan HUDRY - SELARL JUDIC'ALPES
7 rue Claude Hugard - 74300 CLUSES
contact@judicalpes.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

Sur la commune de MEGEVE (74120), ZAC du Gollet
ensemble immobilier dénommée L'ARBOISIE, Route du Gollet,

Lot n° 9269 : UN APPARTEMENT
situé au 2^{ème} étage de **19,05 m²** loi Carrez et un balcon de 4,33 m².

MISE A PRIX :
TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31 200 €uros)

VISITE DES LIEUX : Par la SAS SAGE ET ASSOCIES,
Commissaires de Justice à SAINT GERVAIS LES BAINS - LE FAYET,
Le jeudi 24 septembre 2026 de 11 h à 12 h - Rendez-vous sur place.

Cette adjudication aura lieu à l'audience devant le Juge de l'Exécution immobilier
près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (Haute Savoie),
au Palais de Justice de ladite ville, 18 Quai du Parquet,
LE JEUDI 8 OCTOBRE 2026 A 14 HEURES

**La présente vente est poursuivie A LA
REQUETE DU :**

La **société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
DEVELOPPEMENT (CIFD)**, société anonyme au
capital de 124.821.703 €, immatriculée au registre du
commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro

379 502 644, dont le siège social est situé 39 rue
Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS, représentée
par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité
audit siège,

Venant aux droits de la société **BANQUE PATRIMOINE
ET IMMOBILIER (B.P.I.)** société anonyme, immatricu-

lée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 381 804 905, dont le siège social est sis 4 rue du Général Foy – 75008 PARIS, par suite de fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er mai 2017 publiée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS en date du 26 mai 2017 avec date d'effet au 1er mai 2017,

Ayant pour avocat postulant Maître Jonathan HUDRY de la SARL JUDIC'ALPES, avocat au Barreau de BONNEVILLE.

Et pour avocat plaident Maître Céline CASTINETTI, avocat au Barreau de DRAGUIGNAN membre de la SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Sur la commune de MEGEVE (74120), ZAC du Gollet, dans un ensemble immobilier dénommé « L'ARBOISIE », aujourd'hui exploité à titre d'Hôtel par la SAS ARBOISIE OPCO, sise 483 rue du Gollet, et figurant au cadastre de ladite commune section AD n° 363 et AH n° 138, pour une contenance totale de 71 a 34 ca ;

Dans le **lot volume 9**,

Lot n° 9269 : au niveau 2^{ème} étage, un appartement d'une superficie de 19,05 m² loi Carrez, portant le n° 207 composés d'une entrée, d'une chambre avec tisanière, d'une salle de bains avec WC, et d'un balcon de 4,33 m²,

Et les 46/10.000èmes des parties communes générales.

Diagnostic de performance énergétique : Classe D.

La SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice à SAINT GERVAIS LES BAINS – LE FAYET a

dressé le procès-verbal descriptif le 22 avril 2024.

OCCUPATION : Le bien immobilier fait l'objet d'un bail commercial de suites meublées en date du 11 septembre 2017 avec effet au 1^{er} juillet 2017 pour une durée de 9 ans, avec la SAS HOTEL ARBOISIE.

Suite à la cession du fonds de commerce par la SAS HOTEL ARBOISIE au profit de la SAS ARBOISIE OPCO, le 23 février 2021, le bail commercial a été transféré à cette dernière.

SYNDIC : Cet ensemble immobilier est géré par la Société CGS sise 37 avenue Foucher à PAU (64000), téléphone : 05 59 27 30 15 - mail : contact@syndic-cgs.fr.

FRAIS : Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE ET DES PAYS DU MONT BLANC.

Pour porter les enchères, l'Avocat devra notamment être en possession d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque libellé à l'ordre de la Caisse séquestre et adjudication représentant 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €.

Outre les charges clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente contenant les clauses et les conditions générales et particulières de vente sur saisie immobilière dressé par **Maître Jonathan HUDRY déposé au greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (RG n° 24/01232)** où il peut être consulté, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant, ou encore sur le site **www.avoventes.fr**.